

222C0399  
FR0000065484-FS0103

18 février 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**LECTRA SA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 février 2022, la société de droit américain AIPCF VI LG Funding LP<sup>1</sup> (c/o American Industrial Partners, 450 Lexington Avenue, 40th Floor, New York, NY10075, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 février 2022, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir 3 400 000 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 9,01% du capital et 8,96% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LECTRA SA hors marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société AIPCF VI Gerber Holding LP.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 37 744 463 actions représentant 37 948 112 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.